



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

Broyage et gazage des poussins

Question écrite n° 12055

### Texte de la question

Mme Maud Petit interroge Mme la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire sur la persistance des pratiques de broyage et de gazage de poussins. Le 23 novembre 2025, l'association L214 a diffusé une vidéo particulièrement choquante montrant des poussins jetés comme des balles de ping-pong vers un tapis roulant menant à un broyeur. Des pratiques d'un autre âge que Mme la députée condamne avec la plus grande fermeté. Pourtant, un décret 2022-137 du 5 février 2022 pris sous le Gouvernement de Jean Castex et entré en vigueur le 1er janvier 2023 interdit « la mise à mort des poussins des lignées de l'espèce *Gallus gallus* destinées à la production d'oeufs de consommation et à la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort en dehors des établissements d'abattage ». Dans les faits, cette interdiction ne met pas un terme au broyage général des poussins. Il met fin uniquement au broyage de ces oisillons dans la filière des poules pondeuses. Par contre, cette pratique est toujours de mise pour les filières destinées à la production de viande. La fin du broyage des poussins dans la filière « ponte » est donc bien actée. Elle a notamment été rendue possible grâce au déploiement dans les couvoirs de techniques d'ovosexage qui permettent de déterminer le sexe des embryons *in ovo* et de les trier avant l'éclosion. Néanmoins, des dérogations ont été accordées notamment à la filière des « ovoproducts » qui ont obtenu de pouvoir éliminer les poussins mâles après leur éclosion. Faute de pouvoir recourir au broyage, ces oisillons sont mis à mort par gazage. Cette méthode des plus cruelles conduit à une agonie lente et douloureuse pour le poussin. Dans ce contexte, elle l'interroge sur les mesures qu'elle entend prendre afin de mettre fin à de telles pratiques qui ne devraient plus avoir cours en 2025.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Maud Petit](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Les Démocrates

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12055

**Rubrique :** Animaux

**Ministère interrogé :** [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

**Ministère attributaire :** [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [30 décembre 2025](#), page 10633